

Président du concours : Christelle GIOVANNELLI

Président du Jury : Emmanuelle GAYA

Chef de piste et assesseurs : Sarah PELLETIER, Peggy DAVAL

Commissaire au Paddock et assesseur : Catherine PIRIOU, Emmanuelle MONCHY, Nadège ANGONIN

Commissaire aux calculs : Mylène MERMOUD

Secrétaire : Sophie Kesteman

Terrain de détente : carrière de sable 20 X 60

Terrain de concours : carrière de sable 60 X 60 [sur le site du centre équestre du Yala Ranch](#)

8h30 : 1^{er} Partant

⇒ [Dimanche 24 septembre 2023](#) (épreuve en une manche)

Reconnaissance commune aux épreuves N° 1, 2, 3 (5 minutes de reconnaissance entre chaque épreuve)

Épreuve n° 1 : Préparatoire 50 cm

- Barème A sans chrono, sans barrage

Épreuve n° 2 : Préparatoire 60 cm

- Barème A sans chrono, sans barrage

Épreuve n° 3 : Club 4 Grand Prix (65 cm)

- Barème A, temps différé



Reconnaissance commune aux épreuves N° 4 et 5 (5 minutes de reconnaissance entre chaque épreuve)

Épreuve n° 4 : Préparatoire 70 cm

- Barème A sans chrono, sans barrage

Épreuve n° 5 : Club 3 Grand Prix (75 cm)

- Barème A à temps différé



Reconnaissance commune aux épreuves N° 6 et 7 (5 minutes de reconnaissance entre chaque épreuve)

Épreuve n° 6 : Préparatoire 80 cm

- Barème A sans chrono, sans barrage

Épreuve n° 7: Club 2 Grand Prix (85 cm)

- Barème A au chronomètre, avec barrage au chronomètre

Reconnaissance commune aux épreuves N° 8 et 9 (5 minutes de reconnaissance entre chaque épreuve)

Épreuve n° 8 : Préparatoire 90 cm

- Barème A sans chrono, sans barrage

Épreuve n° 9 : Club 1 Grand Prix (95 cm)

- Barème A au chronomètre, avec barrage au chronomètre



Reconnaissance commune aux épreuves N° 10 et 11 (5 minutes de reconnaissance entre chaque épreuve)

Épreuve n° 10 : Préparatoire 100 cm

- *Barème A sans chrono, sans barrage*

Épreuve n° 11 : Préparatoire 110 cm

- *Barème A sans chrono, sans barrage*



⇒ **La remise des prix aura lieu après chaque épreuve CLUB**

Les chiens sont interdits, même tenus en laisse / Box et paddock mis à disposition / La buvette sera assurée sur place

Attention, tous les chevaux entrant sur le site du concours devront être à jour de leur contrat d'engagement annuel pour la participation de chevaux à une manifestation publique « contrat d'engagement Vêto », tel que l'impose la réglementation en vigueur (Délibération n° 315 du 22/07/1992).